



AVIS AUX ELECTEURS ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Conformément à l'article L.31 du Code électoral,

Le tableau comprenant l'état des rectifications à la liste électorale intervenues depuis la réunion de la Commission de Contrôle qui s'est tenue le vendredi 20 février 2026 est consultable en mairie.

Ces rectifications portent sur :

- Les radiations des électeurs décédés
- Les inscriptions faites en application de l'article L.30 du Code Electoral.

Renseignements : Service Elections – 03 29 84 31 81 – contact@belleville-sur-meuse.com

